



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°911) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «TEMPS DE CUIVRES», A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-23-446**
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Temps de Cuivres » dont le siège est situé 147 rue Saint-Hilaire, 76000 Rouen, représentée par sa présidente, Madame Aurélia DUPONT, d'organiser un enregistrement le 16 octobre de 9h00 à 17h00 et le 17 octobre 2023 de 9h00 à 16h30, dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Temps de Cuivres » dont le siège est situé 147 rue Saint-Hilaire, 76000 Rouen, représentée par sa présidente, Madame Aurélia DUPONT, une convention de location des salles, pour un montant de 171,67 € TTC (cent-soixante-et-onze euros et soixante-sept centimes), afin d'organiser un enregistrement le 16 octobre de 9h00 à 17h00 et le 17 octobre 2023 de 9h00 à 16h30, dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11281H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023